

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**La Fesac déplore les conséquences dramatiques du couvre-feu sur le secteur culturel**

La mise en place du couvre-feu en Île-de-France et dans huit métropoles françaises porte le coup de grâce aux entreprises culturelles déjà extrêmement fragilisées. Après avoir adressé une lettre au Président de la République, la Fesac (Fédération des Employeurs du Spectacle vivant, de la Musique, de l'Audiovisuel et du Cinéma) exprime son incompréhension face au refus de l'assouplissement demandé à l'unisson par l'ensemble des professionnels du secteur et porté par la ministre de la Culture.

[Télécharger la lettre de la Fesac adressée au Président de la République](#)

« *Le couvre-feu, c'est une véritable catastrophe pour la culture qui est déjà à genoux* », a alerté Jean-Yves Mirski, Président de la Fesac. Déjà durement frappés par la crise sanitaire, les professionnels du spectacle vivant et enregistré se sont mobilisés très tôt autour de protocoles sanitaires des plus stricts avec un cumul de la distanciation sociale et du port du masque obligatoires en zone rouge, gel hydroalcoolique et désinfection des équipements partout en France.

Devant le refus de l'exécutif d'assouplir le couvre-feu, mesure qu'elle appelait de ses vœux, la Fesac s'inquiète des conséquences dramatiques de cette situation pour les entreprises culturelles. La Fédération précise que les salles qui le peuvent vont tenter d'adapter leur programmation tant bien que mal, mais que de manière générale, cette nouvelle restriction va casser la dynamique de reprise d'activité.

L'organisation professionnelle attend de voir quelles seront les mesures compensatoires mises en place et plaide pour que les exonérations de cotisations patronales, accordées aux bars et restaurants, s'appliquent à l'ensemble des entreprises culturelles frappées de plein fouet par le couvre-feu. La prolongation et l'élargissement du dispositif d'activité partielle sur l'année 2021 sont par ailleurs indispensables. « *Cette mesure de couvre-feu aura des effets durables sur la reprise économique dans nos secteurs pour lesquels l'heure n'est plus à la relance mais à la survie* », a déclaré Jean-Yves Mirski.

A propos de la Fesac

Créée en 1998, la Fesac représente les entreprises du spectacle vivant et enregistré (théâtre, musique live et enregistrée, cabaret, humour, cirque, danse, cinéma, audiovisuel, films d'animation, prestataires techniques, radiodiffusion, télédiffusion) auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. La Fédération réunit plus de 30 organisations patronales, soit 3 000 entreprises qui emploient plus de 300 000 salariés.

Contacts presse

Anne-Laure Marin : annelaure@agence-initiale.fr / 07 69 95 64 68

Mathilde Beau : mathilde@agence-initiale.fr / 07.66.42.22.41

